



RYTHMES SCOLAIRES

LE BAZAR DE L'HÔTEL DE VILLE



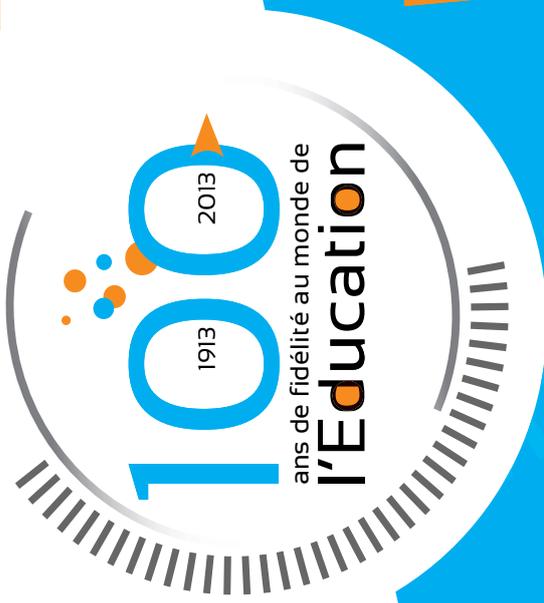
Education prioritaire page 4

Dossier Rythmes scolaires
pages 11 à 17

Carrière : promotion,
permutation pages 18-19

Droits et libertés Roms, RESF,
extrême droite pages 20-21

Année scolaire
2013/2014



écoute
conseils
soutien
défense

menace, insulte, calomnie, dénonciation, agression, détresse,
mise en cause par un tiers, accident professionnel...

Pour une protection efficace
contre les risques du métier

Adhésion [26€]

55, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél : 01 58 30 83 00 - contact@autonome-seine.com

www.autonome-seine.com



Etre écouté, accompagné, conseillé, soutenu,
défendu si nécessaire

**L'Autonome de la Seine, seule association
présente sur l'île de France depuis 100 ans.**

- Notre personnel vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et ce tout au long de l'année.
- Notre avocat conseil, Maître La Fontaine, après appel à l'Autonome est joignable dans les plus brefs délais. Un réseau national d'avocats nous permet d'intervenir sur le reste du territoire.
- Nos Administrateurs, enseignants en activité ou retraités, complètent le dispositif.



Armand SOORS
Président
de l'Autonome de la Seine

Une expérience et un savoir faire uniques

Une moyenne de 700 dossiers sont ouverts par an

- dossiers accidents professionnels (certains avec plainte),
- dossiers affaires morales, défense et recours (dépôt de plainte), conseil juridique,
- dossiers solidarité : aide de rentrée, détresse fortuite, dossiers au titre de l'assistance médicale
- 400 collègues bénéficient chaque année d'une consultation juridique.

**Notre démarche associative se veut solidaire, personnelle,
Seuls comptent l'intérêt et la défense de l'adhérent.**



Une solidarité professionnelle exemplaire

**Notre avocat conseil, Maître Pierre La Fontaine,
accompagne tous les ans plus de 700 enseignants
au cours de ses formations juridiques.**

Mises en place par l'Education Nationale elles permettent à notre avocat d'être en prise directe avec les enseignants. Les échanges, les questions, sont pour nous source d'actualisation et permettent un véritable partenariat avec le monde de l'Education.

L'Autonome de la Seine a souscrit un contrat d'assurance auprès des Assurances du Crédit Mutuel. Ce contrat, de type collectif, permet aux adhérents de bénéficier d'une couverture pour les accidents professionnels ainsi que pour la Responsabilité Civile Professionnelle.

Ce contrat est consultable et imprimable sur notre site : www.autonome-seine.com





au sommaire

- p. 4** **Education prioritaire**
nouvel élan ou réduction des moyens ?
- p. 5** **Actualités**
- p. 6-7** **Illusion de réforme**
de la formation professionnelle
- p. 8-9** **AVS**
deux statuts pour une même mission
- p. 10** **Pour des Etats généraux**
de l'école à Paris
- p. 11-17** **Dossier**
Rythmes scolaires
- p. 18-19** **Carrière**
Informations diverses
- p. 20-21** **Droits et libertés**
Roms, RESF, extrême droite

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Ensemble, mobilisé-es pour une réelle transformation de l'école !

Ce début d'année scolaire est très difficile. Entre l'application ubuesque de la réforme des rythmes scolaires et les multiples injonctions, consultations diverses sans oublier le rattrapage de journées travaillées, les écoles sont sens dessus dessous et n'en peuvent plus. Les enseignant-es, les agents de la Ville et les élèves paient le prix fort.

Le SNUipp-FSU agit donc à tous les niveaux pour faire cesser cette situation : à la fois, en portant la parole des collègues, en exigeant des réponses concrètes au Rectorat et à la Mairie, en organisant la mobilisation des personnels dans les réunions syndicales et dans la rue.

Le 14 novembre, nous devons être nombreuses et nombreux en grève ! De même, le 20 pour l'action nationale du SNUipp-FSU qui rassemblera des délégations de tous les départements devant le Ministère !

Dans le même temps, le SNUipp-FSU continue de réfléchir avec les enseignant-es et à être force de propositions sur les transformations à apporter pour que notre système éducatif cesse d'être si inégalitaire : programmes, éducation prioritaire, formation, états généraux...

Changer l'école dans l'intérêt des élèves oui, mais sans oublier de revendiquer et de se mobiliser pour une amélioration des conditions de travail et d'emploi. Retraites, pouvoir d'achat, surcharge de travail... sont des sujets prioritaires pour notre syndicat. L'action de défense individuelle des collègues est également une de nos actions fondamentales.

Enfin, l'école n'est pas un îlot isolé, le SNUipp-FSU agit donc en faveur d'une transformation de la société et lutte notamment en ce moment contre l'offensive lancée en matière d'immigration. Le cas de Katchik, lycéen parisien expulsé en octobre dernier en est un triste exemple.

Face à cette déferlante, il est parfois difficile de garder la tête hors de l'eau. Cela dit, ni l'immobilisme ni l'incantatoire ne peuvent être des réponses au contexte actuel. Nous pouvons gagner ! Pour cela, ensemble, nous devons continuer à débattre, proposer et agir dans l'unité !

Jérôme Lambert

L'École journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 307 du 6 novembre 2013

CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Éducation Prioritaire

la fin de la zone ?

La création des zones d'éducation prioritaire en 1981 tendait à répondre à la question de la concentration des difficultés dans certaines zones géographiques. Cette accumulation de difficultés d'ordre social (chômage, pauvreté, isolement...), qui engendrent difficultés culturelles puis scolaires, favorise la reproduction des inégalités sociales et géographiques. L'éducation nationale a donc décidé de condenser des moyens sur ces zones afin de compenser les obstacles qu'elles rencontrent. La carte de ces ZEP devait être revue régulièrement pour tenir compte de l'évolution des critères... Un cercle vertueux devait se mettre en place, la diminution des écarts scolaires devant entraîner celle des écarts sociaux et ainsi de suite...

Un périmètre de plus en plus étendu

La carte de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois revue depuis 1981 notamment en 1990, 1998, 2006 et 2010 mais aussi au fil de l'eau en fonction des évolutions au sein des académies et notamment lors de constructions de nouveaux établissements scolaires. Des écoles et collèges ont aussi pu fermer au cours de la période. Cependant, sur la période on voit que la quantité d'écoles et de collèges pris en compte n'a pratiquement fait qu'augmenter, les deux augmentations les plus significatives ayant eu lieu lors des relances de 1990 et 1998.

Sortir un établissement du réseau reste exceptionnel, alors que le caractère temporaire de l'appartenance au réseau a été posé comme principe dès 1981. Ainsi entre 1982/1983 et la rentrée 2012 le nombre d'écoles en éducation prioritaire au niveau national est passé de 3730 à 6770.

À Paris, pour l'année scolaire 2012/2013, le nombre d'écoles en éducation prioritaire s'élevait à 215, 97 écoles maternelles et 118 écoles élémentaires, sur un total de 662 écoles. Cela représente une proportion de 31,4 % des élèves parisiens. La moyenne nationale s'établit autour de 18 % des écoliers. Un certain nombre d'écoles qui ont



vu leur population scolaire évoluée ne sont pas entrées dans le dispositif, ce n'est plus acceptable, il est plus que temps de les y faire entrer.

Des moyens insuffisants pour combattre l'inégalité sociale à l'école

Les moyens supplémentaires accordés aux établissements situés en Éducation prioritaire peuvent sembler importants à première vue. En effet, il ne s'agit pas moins que d'1 milliard et 131 millions d'euros qui y sont consacrés. Cela représente 1,8 % du

budget de l'Éducation Nationale pour 20 % des élèves.

Pourtant la Cour des Comptes et l'OCDE estiment que ces moyens sont insuffisants. L'OCDE va même dans une de ses études publiée en mars 2013 jusqu'à préconiser un doublement de l'investissement consacré à l'Éducation prioritaire. À cela s'ajoute la disparité en terme de moyens entre le premier degré et le second degré. La France dépense beaucoup pour son lycée et pas assez pour l'école primaire. L'OCDE indique que les dépenses par élève du primaire sont inférieures de 17 % à la moyenne de l'OCDE.

Le système éducatif français est l'un des plus inégalitaire et les écarts liés au milieu social se sont creusés ces dernières années. Sur 34 pays, la France se situe à l'avant dernier rang devant la Nouvelle Zélande pour ce qui concerne l'influence de l'origine sociale dans l'éducation. Pour le SNUipp-FSU, cette traduction inexorable des inégalités sociales en inégalités scolaires n'est pas acceptable.

Un bilan contrasté

L'essentiel des moyens consacrés à l'Éducation prioritaire est concentré sur les postes d'enseignants et l'indemnité attachée à l'exercice en zone prioritaire. Cela a pour conséquence que l'action la plus importante

La politique de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaires (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (Rar) et les autres réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (Vademecum Programme Éclair). Expérimenté à la rentrée 2010 sur 105 établissements relevant ou non de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010), il a été étendu à la quasi-totalité des Rar à la rentrée 2011 (245 collèges Rar sur 254 font partie du dispositif Éclair).

et la plus « visible » reste la réduction du nombre d'élèves par classe. Pourtant celle-ci reste peu significative. En moyenne nationale, l'écart ne serait que d'un peu moins de deux élèves dans les écoles. Dans les collèges cette différence est un peu plus marquée avec 3 à 4 élèves de différence. Malgré des moyens jugés importants, la politique de l'Éducation prioritaire n'a pas apporté les résultats qui étaient attendus selon le rapport de diagnostic commandé par le ministère. La réduction des écarts en matière de réussite entre les élèves en Éducation prioritaire et les autres n'a pas été vérifiée. Si dans le primaire ces écarts se sont maintenus, dans le secondaire ils se

sont accrus. Bien sûr ces résultats sont très contrastés d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre.

Donner un nouvel élan

La tentation serait forte au vu du bilan de la politique d'éducation prioritaire de doubler les moyens, respectant ainsi les recommandations de la cour des comptes, en divisant par deux le nombre des bénéficiaires. Ainsi à Paris si on « sortait » de l'Éducation prioritaire toutes les écoles élémentaires de groupe 1, 2 et 3 ce serait une économie de 40 postes que l'académie pourrait réaliser en dégradant par là-même le taux d'encadre-

ment dans ces écoles. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer des taux d'encadrement de 20 élèves en Éducation prioritaire et de 25 hors Éducation prioritaire. Mais pour donner une nouvelle chance à l'Éducation prioritaire il faudra aussi lui donner des objectifs clairs, renforcer l'accompagnement des équipes et promouvoir les pratiques de réussite. Permettre la réussite des élèves, c'est aussi une question de temps pour le travail en équipe, de formation continue, de l'instauration de maîtres supplémentaires...

Santo Inguaggiato

Actualités

PVP le SNUipp-FSU interpelle le Maire de Paris

Face au mouvement de l'ensemble des personnels l'an passé, la Mairie de Paris avait renoncé à la tentation de déplacer l'intervention des PVP sur le temps péri-scolaire.

Cependant, les postes prévus aux prochains concours ne suffisent pas à compenser les départs en retraite, alors même que le nombre de postes de PVP est en baisse

constante. Le SNUipp-FSU a donc interpellé le Maire de Paris afin que le nombre de places au concours de PVP soit augmenté.

Rased retrouver les moyens perdus

Fin septembre, le collectif national Rased dont le SNUipp-FSU fait partie a écrit au Ministre pour lui demander de lancer sans tarder la concertation sur l'avenir des réseaux et de leur donner les moyens de remplir leurs missions au service des élèves les plus en difficultés. Au niveau parisien, reçu en audience le 18 octobre par le Dasen, le SNUipp-FSU lui a demandé d'affecter des person-

nels dès maintenant sur les postes réseaux restés vacants et de prévoir la création de postes à la hauteur des besoins lors des prochaines opérations de carte scolaire. Par ailleurs, le SNUipp-FSU a revendiqué un nombre de départs en stage de spécialisation suffisant pour permettre de pourvoir les postes spécialisés par des enseignant-es spécialisé-es.

Pouvoir d'achat revaloriser les salaires

Si la suppression annoncée du jour de carence est à mettre au crédit de la mobilisation du 31 janvier à l'appel de la FSU, CGT et Solidaires, nous sommes très loin du compte. Le SNUipp-FSU revendique que la prime annoncée de 400 euros pour les enseignant-es des écoles soit augmentée pour être équivalente à celle touchée par

les enseignant-es du second degré. Plus globalement, alors que les fonctionnaires français ont vu leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil, la FSU dénonce le gel du point d'indice reconduit pour la 4ème année et agira dans l'unité pour obtenir la revalorisation de nos salaires.

Budget 2014 des créations de postes insuffisantes

Malgré les créations de postes dont l'instauration du "Plus de maître de classes" dans 14 écoles parisiennes et la création de 8 postes en faveur de la scolarisation des élèves de moins de trois ans, les conditions de fonctionnement des écoles n'ont pas concrètement changé en cette rentrée : effectifs chargés, baisse de la formation continue, remplaçants en nombre insuffisant... Le projet de budget 2014 prévoit 7800 départs d'enseignant-es titulaires dont 5440 départs en retraite. Entre l'arrivée des

stagiaires et les créations de postes, il y aura 2355 postes supplémentaires d'enseignant-es dans les écoles pour la rentrée 2014.

Par contre, aucune montée en charge du recrutement n'est prévue. Au final, ce ne seront que quelques centaines de postes qui seront créés à la rentrée 2015, alors même que l'augmentation des effectifs d'élèves continue.

Pour le SNUipp-FSU, s'il est heureux que le Ministère ait rompu avec la politique de

suppressions de postes du gouvernement précédent, les créations de postes prévues sont insuffisantes pour transformer l'école.

Les opérations de carte scolaire auront lieu en janvier et février. Le SNUipp-FSU appelle les écoles constatant une augmentation de leurs effectifs ou craignant une fermeture à contacter la section dès lors que ces constats sont stabilisés.

Nicolas Wallet

Illusion de réforme de la formation professionnelle

Après quelques semaines d'une énième année transitoire de la formation initiale, le SNUipp-FSU a souhaité prendre du recul sur la réforme de la masterisation, mise en place par le gouvernement Sarkozy et modifiée par le Ministre Peillon.

Le gouvernement actuel joue la carte de modifications substantielles qui donnent l'impression que nous revenons à la situation d'avant 2009, avec une formation professionnelle rémunérée. Ce serait oublier un peu vite l'ampleur des changements réalisés par les gouvernements précédents, réforme sur laquelle ne revient pas assez profondément Peillon. Les étudiants et les stagiaires sont confrontés à un problème immédiat : une entrée dans le métier extrêmement difficile qui donne à beaucoup le sentiment d'être livrés à eux-mêmes. Les étudiants sont confrontés à une année de formation à la fois universitaire et professionnelle avec un diplôme à valider et des gestes professionnels à acquérir. Ces difficultés sont le révélateur que les problèmes fondamentaux de la masterisation ne sont pas atténués mais accentués. Cela devient réellement visible en comparant la formation au début des années 2000 avec la formation actuelle.

Un concours qui perd son sens

Hérité de la tradition des écoles normales, le concours, avant 2009, vérifiait des capacités

très générales avec quelques épreuves didactiques, la formation professionnelle étant prévue après son obtention. Il fallait être titulaire d'une licence pour pouvoir s'inscrire au concours. Une année de PE1 non obligatoire et non rémunérée permettait de le préparer à l'IUFM. Une fois obtenu, l'année de PE2 était exclusivement réservée à la formation professionnelle.

Aujourd'hui, le titulaire d'une licence doit être inscrit en M1 pour pouvoir s'inscrire au concours. Une fois ce dernier obtenu, il doit s'inscrire obligatoirement en M2 « métiers de l'enseignement ». Le lauréat du concours est donc à la fois étudiant en master 2 et fonctionnaire stagiaire à mi-temps dans les classes. Pour être titularisé il faudra qu'il valide à la fois son master et son année de stage. En résumé, il est demandé aux étudiants de se préparer à un métier avant même d'être sûr de pouvoir l'exercer.

La réforme Peillon a comme point commun avec celle de Darcos-Chatel qu'elle constitue un vivier de jeunes, supposés formés, détenant soit le concours, soit le diplôme, soit les deux, qui pourraient être, selon les cas, recrutés comme fonctionnaires ou comme contractuels. Le concours n'a donc

plus beaucoup d'intérêt : il ne vérifie pas une capacité des postulants à se former pour un métier comme c'était le cas mais demande des connaissances beaucoup plus pointues sur le plan pédagogique, c'est le diplôme de master, par la validation d'unités d'enseignement parfois déconnectées de la réalité du métier, qui vérifie la capacité des étudiants à répondre à des injonctions (connaissance du système éducatif, préparations de classe abstraites...) et à s'auto-former.

Une formation initiale professionnelle de plus en plus pauvre

Avoir positionné la formation professionnelle en parallèle de l'obtention du concours est le problème principal de la réforme. Elle est actuellement dispensée en pointillés pendant le M1 (année de préparation du concours) et à mi-temps en M2. Cela conduit au chaos le plus total sur tous les plans : le contenu des cours à l'ESPE, l'organisation des stages et leur rémunération, l'entrée dans le métier.

Les directions d'ESPE aménagent la formation pour parer au plus urgent, c'est-à-dire donner des recettes toutes faites pour que les étudiants et stagiaires survivent dans les classes, au détriment de la prise de recul nécessaire sur les pratiques et sur les conceptions générales (psychologie de l'enfant, démarches d'apprentissage...).

Il y aura dès la rentrée prochaine très peu de temps de formation en M1 (baisse de centaines d'heures annuelles de formation) et en M2, à peine un mi-temps. En outre, la volonté louable de donner à tous les enseignants (1er et 2nd degré) une base commune de formation a malheureusement été organisée dans l'urgence, sans réflexion de fond sur les contenus proposés : ces enseignements étaient beaux sur le papier mais aboutissent à être malheureusement sans intérêt véritable.

En 2006, pour commencer à casser la formation, un stage filé a été organisé à la place des trois anciens stages groupés, dés-



structurant les contenus. Aujourd'hui, les stages en responsabilité équivalant à un tiers-temps de l'année de M2, ont lieu après les écrits mais avant les oraux du concours. Ils sont très peu payés (854 euros BRUT) alors même que les M2 ne sont pas assurés d'être recrutés puisqu'ils n'ont pas encore passé l'oral ! Dès la rentrée 2014, les stages en responsabilité en M2 occuperont la moitié du temps dévolu à la formation après le concours, les stagiaires seront alors en classe deux jours par semaine et le peu de temps restant à l'ESPE leur servira à la fois à se former, à valider leur diplôme et à rédiger un mémoire, conditions nécessaires à leur titularisation.

Des économies de salaires

Le SNUipp-FSU a obtenu l'avancée du concours d'une année. Cependant, avant 2009 les stagiaires recrutés par le concours étaient payés environ 1600 euros brut par mois pendant un an pour un tiers-temps de

service (6h hebdomadaires). A la rentrée 2014 les M2 stagiaires recrutés par le concours mais devant valider leur master pour être titularisés seront payés environ 1615 euros brut par mois pendant un an pour un mi-temps (12h). Nous assistons donc à la mise en place de l'aberrant travailler plus pour gagner moins ! La revalorisation du métier promise est en fait un trompe-l'oeil, on constate en réalité une baisse de la quantité et de la qualité de la formation pour un salaire inférieur. Le métier est complexe et au lieu de diminuer le temps de formation professionnelle initiale, il aurait fallu l'augmenter et l'améliorer, mais le nouveau gouvernement n'a ni la volonté budgétaire nécessaire ni la volonté politique de faire évoluer en profondeur la formation des futurs enseignants. Pour le SNUipp-FSU, il faut leur permettre de construire leur métier grâce à une formation basée non sur des petits trucs et astuces mais bien sur une réflexion globale de la pratique et du métier d'enseignant.

Au delà de la désillusion, les problèmes concrets s'accumulent à l'ESPE, mettant encore plus de pression sur les épaules des étudiants et des formateurs qui y travaillent. Les raisons d'être révolté par la réforme de la formation s'accumulent. Même si les IUFM étaient loin de délivrer une formation professionnelle satisfaisante, c'est en observant le chemin parcouru depuis une dizaine d'années que l'on voit que le sens de la réforme, au-delà des différences entre ce gouvernement et le précédent : une réduction drastique de la formation, une remise en cause du statut de fonctionnaire.

Face à ce constat, le SNUipp-FSU ne se résigne pas et multiplie ses interventions tant au niveau ministériel qu'académique auprès du Recteur et accompagne les étudiants dans leurs démarches vers le directeur provisoire de l'ESPE.

Audrey Bourlet de la Vallée

Retour des PEIMF, DEA et CPC dans les ESPE une promesse oubliée à Paris !

Selon le Ministère, la réforme de la formation des enseignant-es et la création des ESPE devaient notamment avoir pour conséquence le retour des formateurs de terrain dans la conception de la formation initiale et marquer le retour de leurs interventions au sein des ex IUFM. Le SNUipp-FSU avait porté cette exigence auprès du Ministre de l'Education Nationale, du Recteur de Paris et du directeur provisoire de l'ESPE. Ces interventions ont été l'occasion de belles promesses qui sont restées au stade des intentions. La conséquence est évidente : une formation professionnelle des enseignant-es en décalage avec la pratique professionnelle. Pour le SNUipp-FSU, les

formateurs de terrain doivent voir leur rôle reconnu au sein de la nouvelle formation initiale. Le syndicat a donc une nouvelle fois demandé une audience au Recteur et au directeur provisoire de l'ESPE pour obtenir satisfaction. D'autre part, face à la dégradation continue des conditions de travail des formateurs de terrain, l'académie a accepté la création d'un groupe de travail sur les missions et conditions de travail de ces personnels.

Jérôme Lambert



Pour une formation continue digne de ce nom à Paris et ailleurs !

Lors du dernier conseil académique de formation, le SNUipp-FSU a dénoncé la nouvelle baisse de l'offre de formation continue en cette rentrée. Le SNUipp-FSU intervient auprès du Ministre pour que l'offre de formation soit réabondée à la rentrée prochaine, ce qui implique notamment le rétablissement des postes de brigades de

remplacement supprimés par le passé. Il s'agit d'un droit pour les personnels et d'un levier indispensable pour la transformation de l'école dans l'intérêt des élèves.

deux statuts pour les mêmes missions

Fin août, le premier ministre a annoncé des mesures concernant la professionnalisation des AVS-Assistants d'Éducation, dont sont exclus les AVS-EVS (voir ci-dessous). L'Assemblée nationale s'apprête à adopter un amendement au code de l'éducation afin de mettre en oeuvre la première étape de ce plan. Si elles constituent un premier pas, ces mesures sont bien insuffisantes pour les personnels concernés comme pour les élèves. C'est en ce sens que la FSU s'est adressée au ministre le 25 octobre.

Les missions d'AVS

Les missions d'AVS sont remplies par des personnels qui ont :

- Soit un contrat de droit public : ce sont les Assistants d'éducation. Le contrat est d'un an et peut-être reconduit sur une période n'excédant pas cinq ans.
- Soit un contrat de droit privé : ce sont les EVS en Contrat Unique d'Insertion, contrat aidé CUI-CAE, contrat d'un minima de six mois, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum. Sous certaines conditions, les CUI-CAE peuvent être renouvelés pour une période totale de 60 mois.

Des avancées bien maigres

A compter de la rentrée 2014, les AVS, Assistant d'Éducation, dont le contrat aura atteint la durée maximale de six ans, pourraient postuler à un contrat à durée indéterminée (CDI). Si le recrutement en CDI marque une avancée, les AVS ne bénéficieront pas d'un statut de fonctionnaire, ce qui est pourtant l'une de leur principale revendication. D'autre part, les AVS embauchés sous contrat de droit privé en sont exclus.

Les Assistants d'Éducation, qui dès le 1er janvier 2013, arrivaient au terme des possibilités de renouvellement de leur contrat, ont été maintenus dans leur fonction à titre dérogatoire, dans l'attente de la signature

de leur CDI. Cela concerne 23 personnes à Paris, tous degrés confondus.

Cependant, cette mesure ne devrait pas avoir de réelles répercussions dans les écoles primaires, où environ 65 % des AVS sont embauchés sous un contrat de droit privé.

Une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) serait également proposée aux AVS, Assistants d'éducation, afin de valider le nouveau diplôme relatif à l'accompagnement des personnes. Ce diplôme serait créé sur la base d'une fusion des diplômes d'AMP (Aide médico-psychologique) et d'AVS (Auxiliaire de vie Sociale), diplôme relevant du niveau V.

Les 26 000 AVS sous contrat unique d'insertion, non éligibles au CDI, se verront proposer une formation de 120 heures (60

heures avant la prise de fonction et 60 heures dans les premiers mois de leur contrat), ce qui pourrait leur permettre de valider environ ¼ du nouveau diplôme relatif à l'accompagnement.

Une fois de plus, pour les mêmes missions, deux statuts inégaux dont l'un reste précaire sont maintenus.

Des inégalités qui se perpétuent

Si les AVS sous contrat unique d'insertion ne sont pas tout à fait écartés du dispositif de « CDIisation », c'est au prix d'un parcours quasi irréalisable. En effet, pour y prétendre, il faudrait qu'au terme de leur contrat de droit privé, ils puissent postuler à un contrat de droit public (Assistant d'Éducation), puis au terme du contrat d'Assistant d'Éducation postuler pour un CDI... Ainsi un AVS, embauché sous contrat privé au 1er septembre 2013, pourrait peut-être bénéficier d'un CDI, 8 ans plus tard ! Deux écueils viennent en outre bousculer cette maigre « opportunité ». D'une part, un certain nombre d'entre eux ont déjà été Assistant d'Éducation, avant de poursuivre leur mission sous contrat privé. Et d'autre part, pour bénéficier d'une embauche comme Assistant d'Éducation, des conditions sont requises (être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV). Par ailleurs, s'ils peuvent valider une partie du diplôme d'accompagnement par VAE, pouvant leur permettre de postuler sur les emplois du secteur médico-social, il faut noter que cette filière, en plein développement, est cependant encore peu attractive compte-tenu des conditions d'emploi et de rémunération.

Elèves en situation de handicap

Une nouvelle rentrée sans AVS !

À la rentrée, de nombreux élèves se sont retrouvés sans AVS. Fin septembre, dans le 1er et 2nd degré, 850 élèves étaient privés d'AVS (1550 élèves s'étaient vu attribuer leur AVS). De son côté, la MDPH continue d'envoyer les notifications au rythme d'environ une cinquantaine par semaine. De même certaines CLIS n'ont pas été pourvues en AVS.

La nouvelle organisation en quatre pôles (nord, est, sud, ouest) pour l'affectation des AVS, dont les écoles n'ont été informées que très tardivement, a attisé le désarroi et la colère des enseignants qui attendent que les heures d'accompagnement notifiées, soient effectives sur le terrain.

Or, lors de la rentrée scolaire, ni le nombre d'enfants en situation de handicap ni le nombre d'heures d'AVS n'étaient en diminution. Il est donc tout à fait logique, que la politique académique en la matière, soit mal perçue. Interrogée sur cette question, l'académie évoque des difficultés dans la mise en place de la convention entre pôle emploi et l'académie. Pour le SNUipp-FSU Paris, il fallait que l'académie anticipe et se mobilise plus tôt pour organiser les embauches nécessaires. Ce qu'elle n'a visiblement pas fait. Cette anticipation aurait permis également aux personnels AVS, déjà en poste de percevoir un salaire, ce qui n'est toujours le cas. Le SNUipp-FSU Paris appelle les écoles concernées à lui faire remonter tous les dysfonctionnements.

Pour un statut de la Fonction publique

D'après le ministère, la quotité de travail inscrite dans le CDI serait le plus souvent établie sur la même quotité de temps de travail que l'ancien contrat. Les AVS auront la possibilité de le compléter par des activités d'accompagnement sur les temps non scolaires... A conditions, qu'elles soient pres-

crites par les MDPH et financées. Des discussions sont en cours avec les partenaires concernés : collectivités territoriales, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Associations...

En l'état actuel, il n'est pas sûr que des professions dont la rémunération est équivalente à un mi-temps dans la catégorie C de la Fonction publique, (700 à 750 euros) soient attractives, même en CDI et ce d'autant que le temps partiel est une fois de plus imposé.

Le CDI « Fonction publique », créé par la loi du 12 mars 2012 n'est pas un nouveau corps de la fonction publique. Les conditions de travail, de rémunérations (le ministère évoque la base des grilles de la catégorie C) restent à préciser. Le SNUipp-FSU a demandé que les discussions s'ouvrent sur ces points tout en portant la création d'un statut de la fonction publique pour l'ensemble de ces personnels.

Agnès Duguet et Sylviane Charles

L'enseignement inclusif pour les enfants en situation de handicap

Que nous apprennent les normes internationales ?

Plusieurs textes internationaux et européens, que la France a ratifié ou auxquels elle doit se conformer concernent l'inclusion des enfants en situation de handicap. Le point par Eurochild, réseau européen qui unit les organisations et individus travaillant pour la promotion et la protection des droits et du bien-être des enfants et des jeunes.

Depuis notre création en 2004 nous travaillons à une plus grande visibilité des droits des enfants au niveau européen et nous facilitons l'échange des bonnes pratiques au niveau national, régional et local.

Notre vision de l'Europe est celle où tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur handicap, leur origine ethnique ou leur statut social, aient le meilleur début de vie possible. En ce qui concerne les enfants en situation de handicap, la jouissance de leurs droits proclamés par la **Convention de l'ONU relative aux droits des enfants** de 1989, a toujours été l'objet d'une lutte acharnée jamais gagnée. Les premières victimes de l'institutionnalisation, de l'exclusion et de la ségrégation, les enfants handicapés et leurs familles se trouvent souvent en marge de la société qui échoue systématiquement à inclure toute la diversité humaine et à accueillir pleinement ces enfants.

Il est positif pour Eurochild de constater que l'exclusion des enfants en situation de handicap commence à recevoir de plus en plus d'attention à tous les niveaux. Les règles internationales protègent le droit de tous les enfants en situation de handicap à s'épanouir en famille et à bénéficier de la scolarisation inclusive. La **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées** est un traité international des droits humains ratifié par la plupart des Etats européens, y compris la France et l'Union européenne. La Convention recommande que toutes les actions nationales assurent le développement de l'enfant dans toute la mesure de sa potentialité. L'accès à l'éducation inclusive près du domicile, accompagné de mesures d'aménagement raisonnables, est une obligation contraignante pour les pays signataires.

Dans le même ordre d'idée, les politiques européennes soutiennent sans équivoque l'enseignement inclusif pour tous les enfants avec un handicap. La **Stratégie européenne 2010 – 2020 en faveur des personnes handicapées** vise à s'assurer du soutien et de l'accompagnement nécessaire, au sein du système d'enseignement général, pour faciliter leur éducation et maximiser leur développement scolaire et social. Même si la responsabilité basique d'assurer un enseignement inclusif est du ressort des Etats, l'Union européenne s'engage à soutenir ces processus nationaux à travers des échanges de bonnes pratiques sur l'enseignement inclusif, l'évaluation par les pairs, la diffusion des matériaux sur l'application de l'aménage-

ment raisonnable et le soutien à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des besoins spécifiques. En outre, l'UE promeut l'enseignement inclusif à travers ses programmes de financement.

Pour l'Union européenne, l'accès à l'éducation inclusive est un investissement qui aide à briser le cercle vicieux de l'inégalité, accentué par la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. C'est dans ce but qu'une **recommandation de la Commission européenne**, a été adoptée en 2013. Elle suggère aux Etats membres de prendre un ensemble de mesures concrètes et les encourage à s'inspirer des instruments de l'UE tels que les **Fonds Structurels**, les indicateurs pour surveiller la pauvreté infantine ainsi que la méthode ouverte de coordination.

L'enseignement véritablement inclusif n'est possible que si la réforme du système de l'enseignement est accompagnée par des efforts concrets visant à assurer le « **vivre ensemble** » dans un **milieu familial** pour les enfants handicapés sur la base de l'égalité avec les autres. Cela signifie entre autres que les enfants ont le droit de ne pas être séparés de leurs parents sur la base du handicap. Aujourd'hui encore les enfants souffrent de la privation et de l'abandon à cause de médiocres systèmes de protection de l'enfance, incapables de fournir le service de soutien immédiat, durable et approprié et d'empêcher la séparation des familles et le placement des enfants en établissements spécialisés.

Cependant, de nombreuses opportunités pour améliorer la situation actuelle sont offertes par le cadre législatif et par les politiques européennes. C'est en s'inspirant de ces opportunités qu'Eurochild mobilise la société civile dans 12 pays européens. Tous ces pays sont concernés par le placement des enfants en établissements spécialisés et notre rôle est d'influencer la réforme du système en engageant les Fonds Structurels européens. Menée en partenariat avec l'organisation Hope and Homes for Children, la campagne "Opening Doors for Europe's Children" (Ouvrons les portes aux enfants européens) appelle à la réforme des systèmes de garde alternative en mettant le bien-être des enfants au cœur du système de protection de l'enfance. Le but étant d'assurer à tout enfant européen une enfance digne et heureuse.

Janina Arsenjeva, Eurochild

Pour des Etats généraux de l'école à Paris !

Transformer l'école et la société pour de bon !

Depuis l'an passé, le SNUipp-FSU revendique l'organisation des états généraux pour l'école pour débattre des ruptures nécessaires à mettre en œuvre au sein du système éducatif pour transformer l'école pour de bon.

Le débat pour passer du slogan à la pratique

« Pour la réussite de tous les élèves ! »,
« Pour une amélioration des conditions de travail et d'emploi des enseignant-es ! »,
« Pour une école démocratique et progressiste au sein d'une société plus juste ! »,
« Ni statu quo, ni bricolage, pour une vraie ambition pour l'école ! »... L'ensemble des militant-es du SNUipp-FSU Paris sont déterminés à traduire ces slogans dans la vie concrète des écoles parisiennes !

Il est temps d'ouvrir les portes et les fenêtres des écoles ! L'école publique a trop souffert ces dernières années, les élèves bien sûr ont payé un lourd tribut. Les enseignant-es ont été en première ligne, ils se sont mobilisés fortement face au mépris des ministres successifs, face aux attaques contre leurs conditions d'emploi et de travail. Ils ont besoin de souffler et de reprendre la main !

Ils sont les premiers concernés de la réforme de l'école ! Les experts, ce sont eux ! Leurs priorités ont été exprimées clairement dans l'enquête du SNUipp-FSU remontée à 24 000 exemplaires en début d'année scolaire dernière : effectifs, Rased, contenus et méthodes d'enseignement, remplacement, formation professionnelle... et bien sûr, baisse des obligations de service et revalorisation salariale !

Le SNUipp-FSU réaffirme sa demande auprès du Recteur

Le SNUipp-FSU Paris a demandé en janvier dernier au Recteur de Paris d'organiser en partenariat avec la Ville de Paris dans les plus brefs délais des « Etats généraux pour l'école à Paris ». Lors de son audience mardi 24 septembre, le SNUipp-FSU a réinterrogé le Recteur sur cette interpellation restée sans réponse depuis 6 mois. Le SNUipp-FSU attend une réponse. Disons le tout net, cela n'a pas pour seule vocation d'enterrer la réforme des rythmes

scolaires actuelle, mais bien de mettre tout sur la table en réunissant l'ensemble de la communauté éducative (représentants des parents d'élèves, des enseignant-es, des agents de la Ville, associations complémentaires de l'école...). Il est évident que la participation aux différentes réunions sera à géométrie variable en fonction des sujets abordés, pas question de tout mélanger comme le fait actuellement le Ministre !

Diversité des objets de discussion

Le SNUipp-FSU a proposé un certain nombre de sujets :

- relations enseignant-es/hierarchie afin de mettre fin aux pressions diverses et permettre aux enseignant-es de reprendre la main sur leur métier dans le respect des attributions de chacun ;
- formation professionnelle initiale et continue pour mettre vraiment en pratique le fameux slogan « Enseigner est un métier qui s'apprend ! » ;
- dispositifs de prévention et de remédiation aux difficultés rencontrées par les enseignant-es fassent aux élèves à besoin particulier...
- relations parents-enseignants pour en finir avec la défiance et construire des relations apaisées dans le respect des rôles de chacun ;
- relations scolaire/péri-scolaire / enseignant-es/agents de la Ville pour permettre aux élèves d'être accueillis dans de bonnes conditions, de leur donner à tous la possibilité de réussir et obliger la Ville à en finir avec la précarité ;
- argent de l'école à Paris pour faire le point sur les locaux, le matériel, les fournitures... dans chaque école parisienne ;
- les dispositifs extra et péri-scolaire pour



en finir avec l'empilement des dispositifs qui ne servent à rien et la situation catastrophique actuelle

- rythmes scolaires pour en finir avec la réforme actuelle et ouvrir un vrai débat sur la question qui prenne en compte l'avis des enseignant-es....

Un pari ambitieux

Il est évident que ce travail parisien ne sera pas étanche aux discussions nationales sur la revalorisation des salaires et la baisse des obligations de service des enseignant-es notamment.

C'est un pari que nous proposons à l'ensemble des enseignant-es. Nous n'avons aucune certitude de réussir, mais nous pensons que les enjeux actuels nous amènent à devoir faire preuve d'audace !

Sarra Kereïche

Dossier rythmes scolaires

Toujours mobilisé-es

Pour une vraie transformation de l'école

Contre le statu quo Darcos, contre le bricolage Peillon/Delanoë



Durant la première période de l'année, le SNUipp-FSU Paris a lancé une grande enquête auprès de la profession. Dans ce dossier, nous publions une synthèse des réponses arrivées à ce jour. Nous donnons également la parole au SUPAP-FSU, syndicat des agents de la Ville qui subissent eux-aussi une dégradation de leurs conditions de travail. Le

SNUipp-FSU est solidaire des agents de la Ville.

Au-delà du constat catastrophique partagé par l'ensemble de notre profession, nous avons donné la parole à deux chercheurs, Stéphane Bonnéry et Claire Leconte. Le premier replace la question des rythmes scolaires dans les enjeux pédagogiques. La seconde critique la réforme du point de vue

de la chronobiologie et trace des lignes de force d'une réelle prise en compte du temps de l'enfant. Au final, les deux posent la question de la démocratisation de l'école dans un contexte de complexification des savoirs à transmettre.

Dossier réalisé par Antonella Pereira, Emeline Crausaz et Denis Parès

Le SNUipp-FSU en actions

Face à la situation difficile des écoles parisiennes, le SNUipp-FSU Paris est intervenu auprès de l'administration pour pointer les problèmes les plus urgents notamment les questions de sécurité et d'hygiène. Il a également agi pour remobiliser la profession autour de la revendication d'arrêt immédiat de la réforme à Paris, accompagné de mesures transitoires. Le rassemblement du 14 octobre a été une première étape réussie dans la mobilisation. A partir du 4 novembre, le SNUipp-FSU organise une quinzaine d'action dans les départements sous formes de grèves, de rassemblements et d'audiences auprès des

Dasen avec comme point d'orgue, le 20 novembre, un rassemblement national de délégations départementales devant le ministère de l'Éducation Nationale.

Les principales revendications portent bien sûr sur la réforme des rythmes scolaires mais aussi dans la dégradation générale des conditions de travail.



La mobilisation se développe déjà dans de nombreux départements qui appellent à une grève le 13 novembre tels que l'Oise, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne, l'Indre et Loire, le Tarn...

Réunion d'information syndicale

en présence de chercheurs dont Claire Leconte

Mercredi 27 novembre de 13h30 à 16h30 - Bourse du travail

Le 27 novembre 2013, le SNUipp-FSU 75 vous invite à une réunion d'information syndicale pour faire le point sur la situation parisienne et débattre notamment avec des chercheurs dont Claire Leconte, Professeur émérite de psychologie de l'éducation, Chercheur en chronobiologie et Présidente de l'AEP (Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités). Bourse du travail Salle Eugène Varlin de 13h30 à 16h30. La présence à ces trois heures de réunions permettent de déduire trois heures des animations pédagogiques ou de réunions.



Enquête du SNUipp-FSU Paris

Synthèse des réponses

Le SNUipp-FSU Paris a lancé depuis le lundi 16 septembre une enquête sur les conséquences de la réforme des rythmes et sa mise en œuvre précipitée à Paris. De nombreuses réponses sont déjà parvenues et mettent à jour d'ores et déjà les problèmes récurrents que rencontrent nos collègues.

Sans tirer de bilan définitif de cette réforme à Paris, l'enquête fait dès à présent ressortir des constats largement partagés par notre profession.



Le climat explosif dans les écoles

Une rentrée est toujours un moment stressant dans les écoles et d'habitude, au fil des jours, le climat général s'apaise. Or, tout au

long de la première période, il s'est dégradé de manière inquiétante. L'état de fatigue des élèves est particulièrement criant, que ce soit en maternelle comme en élémentaire. Cette fatigue s'est accompagnée d'un changement de comportement, conséquence d'un manque de repères dans les règles à respecter et de la multiplication des adultes

intervenant : les élèves ont été difficiles à « cadrer », ils n'ont toujours pas la posture d'écolier. Généralement, au bout d'une semaine, les classes « tournent », l'école « roule ». Cette année, la première période n'a pas permis d'installer un climat de tra-

vail serein dans les classes. On n'a pas avancé dans les apprentissages et ce, dans les maternelles comme dans les élémentaires. La tension palpable a rendu les récréations difficiles à gérer dans certaines écoles ; on a eu l'impression d'être aux mois de janvier février, période toujours difficile à négocier dans les écoles.

Le ras-le-bol le plus significatif des enseignants est le sentiment d'avoir été dépossédés de leurs missions d'enseignement et de leur outil de travail (classe et matériel pédagogique mais également portes de l'école et préau qui sont devenus prioritairement des moyens d'affichage des ARE). Les relations entre animateurs, ATSEM et enseignants, malgré la bonne volonté de tous, se sont tendues : comment faire respecter par tous et à toute heure les règles de l'école, quelle attitude demander aux enfants vis à vis des adultes intervenants, quelle utilisation des classes et du matériel pédagogique de l'enseignant ?

Verbatim

« Du point de vue des locaux même si nous avons dit que les animateurs ne devaient pas toucher au matériel des classes, certains se permettent de lire les albums que nous sommes en train d'étudier et de découvrir, au mieux !!! »

Maternelle 19e

« Nous arrivons le matin, les tables sont déplacées, le matériel des élèves abîmé, des documents distribués par les animateurs traînent ça et là dans les classes. Les tableaux ont été gribouillés. »

Elémentaire 13e

« La désacralisation des locaux ne permet plus aux élèves d'avoir des postures d'écolier lorsqu'ils pénètrent dans l'école. »

Maternelle 18e

« Gêne dans notre travail de rangement et de préparation de la classe, d'autant plus en maternelle où il y a plus de travaux d'élèves (peinture, collage...) qui doivent rester étalés sur les tables pour sécher. Nous avons essayé de rester dans la classe pendant l'ARE pour travailler mais c'est trop compliqué. Pour les élèves de maternelle c'est un réel problème de se retrouver dans une classe après la classe, avec d'autres règles et d'autres adultes. »

Maternelle 19e

« Les enseignants constatent unanimement que cette rentrée est beaucoup plus difficile que les précédentes. Les élèves prennent des habitudes à 15h dont il est difficile de se défaire le lendemain à 8h30. Je tiens à dire que la majorité des enseignants de l'école n'était pas opposée à cette réforme. Il ne s'agit donc pas d'un a priori comme on veut nous le faire croire »

Elémentaire 20e

Plus de 200 réponses sur 663 écoles (équipe entière, directeur-trice, enseignant, maternelle et élémentaire)



Conséquences néfastes sur les élèves et les apprentissages

Plus de 80% des réponses à l'enquête font état de l'anxiété et de grande fatigue générées chez les élèves par l'organisation de la semaine, la perte des repères scolaires et des comportements qui y sont associés. Problèmes particulièrement aigus et inquiétants en maternelle.

La répartition des jours dans la semaine est complètement arythmique (il n'y a jamais deux jours de classe consécutifs qui se terminent à la même heure) ; l'absence de régularité, malgré les efforts des enseignants, provoque un sentiment d'insécurité auprès des élèves, notamment les plus jeunes. En élémentaire, les enseignants ressentent également ces confusions jusqu'en CM2.

Confusion entre scolaire et périscolaire

L'utilisation des classes et du matériel pédagogique pendant l'ARE empêche de faire la distinction entre les temps d'apprentissage et les temps récréatifs. Les règles de vie élé-

mentaires ne sont pas toujours respectées à partir de 15h.

La multiplication des adultes référents ainsi que les différentes fonctions remplies par les ASEM selon les heures ajoutent à leur confusion.

L'école est devenue un lieu de flottement, de ballotement de droite et de gauche. L'école devient un lieu d'activités et non plus d'apprentissages.

Des conditions de travail des enseignants dégradées

L'occupation des classes et des locaux de l'école posent des problèmes cités dans plus de 70% des réponses.

Même si officiellement il est possible de rester dans sa classe occupée par l'ARE, la situation est inconfortable pour tout le monde : pour l'enseignant qui travaille dans le bruit, pour l'animateur qui n'a pas forcément envie d'avoir le regard de l'enseignant sur son activité, pour les élèves qui ne sont plus sur les mêmes règles alors que l'enseignant est présent.

L'occupation des classes par l'ARE est largement dénoncée par les enseignants : des tables et des chaises non remises à leur

place, des tableaux, espace de travail et de réflexion, régulièrement retrouvés recouverts de graffitis, le matériel pédagogique parfois utilisé sans aucune concertation avec l'enseignant. Certaines écoles font même état de dégradations manifestes de la classe avec détérioration des manuels scolaires et des travaux des élèves.

Les lieux, espaces et matériel, symboliques des apprentissages scolaires, ne sont plus respectés.

La quantité d'informations à faire circuler entre les intervenants (directeurs, enseignants, REV) multiplie les risques d'erreurs au détriment de la sécurité des élèves, en particulier lors des sorties à 15h. En effet, on relève une quantité de mots dans les cahiers de correspondance pour informer de la non-présence aux ARE. La vigilance accrue des enseignants mobilise beaucoup d'énergie et de temps au détriment de leur disponibilité pour les élèves et leurs apprentissages. Le lien avec les parents est plus difficile car il est devenu impossible de les rencontrer 3 jours sur 5. De plus, trouver un local disponible est devenu un casse-tête.

Dossier réalisé par Antonella Pereira, Emeline Crausaz et Denis Parés

« Difficultés d'organisation pour moi, maîtresse - et - pour la première fois, un sentiment de réelle souffrance au travail : grande fatigue, surcharge de travail, dépossession de la classe. »

Paris 14e

« Le réveil de la sieste !! Nous sommes obligés de réveiller à 14 h 30 les enfants surveillés par une ASEM et une maîtresse (deux dortoirs) qui doivent en trente minutes libérer les lieux nécessaires au périscolaire. »

Maternelle 17e

« Une chose est sûre : l'enseignant y a une place de plus en plus déconsidérée »

Maternelle 13e

« Aucun sujet pédagogique ne peut être sérieusement travaillé dans un quotidien instable et agité. L'école fonctionne sur un mode tendu dans une ambiance de fin de trimestre. »

Maternelle 20e

« Aucun intérêt pour les enfants qui sont très perturbés, très fatigués et ne peuvent comprendre les changements de statut école/activité périscolaire tout en restant dans les mêmes locaux mais sans les mêmes règles. »

Maternelle 5e

« La cohérence éducative que nous avons réussie à construire avec l'ensemble des adultes présents au fil du temps est totalement inexistante cette année. Aucun travail possible sur l'attitude adaptée, le positionnement car le nombre des animateurs est trop important et ils n'ont, pour la plupart, aucune formation. Les élèves ont perdu leurs repères spatio temporels et le cadre de l'école n'apporte plus la sécurité nécessaire. Certains élèves débordent déjà ! Et nous sommes dans le 16e en début d'année ! ... La cohésion de la communauté scolaire s'effrite. »

Elémentaire 16e



« On reste dans le bricolage ! »

Benjamin Poiret répond aux questions de la rédaction de l'Ecole.

Après un mois de la rentrée quels constats faites-vous sur la mise en place de la réforme des rythmes à Paris ?

Dans de nombreuses écoles, cela ne s'est pas bien passé. Les personnels constatent que de nombreux enfants pâtissent des conséquences de cette réforme bricolée, notamment en maternelle, et en particulier dans les petites sections. La Ville a « débrouillé » dans l'urgence certains problèmes et va sans doute encore en résoudre d'autres en prenant en compte les interventions des personnels et des parents, mais on reste dans le bricolage. Les manœuvres politiciennes ont pris le pas sur l'intérêt des enfants.

Où en est la Mairie de Paris sur les promesses faites : statut des personnels, formation, etc.

L'accès à la catégorie B des REV est sur les rails et y compris accélérée, mais la CDIisation de plus de mille animateurs est un acquis très relatif. Il n'y a aucune raison de ne pas créer au moins mille postes à plein temps ! Peut-on vivre à Paris avec des contrats à temps incomplet payés au SMIC horaire ? Pour la formation, on est encore loin de ce qu'il faudrait faire. Les ASEM n'ont pas de temps de préparation pour les ateliers et n'ont bénéficié que de deux jours de formation. Les vacataires « sont débarqués », dans les écoles après une heure d'entretien à l'embauche.

Quelles sont les conditions de travail actuelles des animateurs et quelles sont vos revendications ?

La réforme s'est mise en place de façon épouvantable pour de nombreux agents, notamment les REV et les personnels vacataires : heures supplémentaires et vacations impayées, contrats pas prêts, profonde désorganisation et surcharge de travail. D'où la colère des personnels : grève des person-

nels administratifs le 3 octobre, grève du 18 octobre massive dans le 20ème, les mouvements du 12 et 14 novembre. Nous insistons sur la nécessité du débat entre tous les professionnels de la Ville et les enseignants. Nous mettons en avant les

conditions de travail, l'emploi et la précarité, tout en défendant les revendications salariales et les carrières de toutes les professions et en nous efforçant de lier ces questions au service public et à l'inté-

rêt des enfants. C'est ainsi qu'à notre avis, on pourra construire une alternative à cette réforme. Il faut sortir les professions de la petite enfance et de l'animation d'une logique de mépris qui s'accommode de la précarité, de l'insuffisance de formation au détriment des conditions de travail du personnel, de leur rémunération et surtout au détriment des enfants et de leurs parents.

Propos recueillis par A. P., E. C. et D. P.



Benjamin Poiret

est secrétaire général du SUPAP-FSU (Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes)



« Cessons la réforme des rythmes et faisons celle de la démocratisation »



La réforme des rythmes scolaires est censée aider à une meilleure réussite scolaire des élèves. Selon vous, le projet actuel (quatre jours et demi, 5 h30 par jour) le permet-il ?

Derrière la question trompeuse des rythmes réside un vrai défi. Les savoirs vont croissant dans la société, les futurs adultes devront avoir davantage de connaissances et de maîtrise des différentes formes de réflexion. La vraie question est : « Est-ce que l'on veut préparer tous les élèves et à quelle condition est-ce possible ? » Les gouvernements précédents ont fait le grand écart. D'un côté, les programmes du primaire accumulent de nouvelles disciplines – langue, « éducation à »... – et chaque matière voit une élévation des exigences : comprendre et pas seulement retenir, apprendre à déduire des savoirs à partir de documents... (1). De l'autre côté, le temps scolaire a diminué de deux ans avec l'effet conjugué de la déscolarisation des enfants de deux ans et la suppression du samedi matin en primaire. Ainsi, la droite a coupé le programme en deux : ce qui est obligatoire – le socle commun – et ce qui est renvoyé hors du temps scolaire. Interpréter l'échec scolaire en termes de « rythmes », c'est aller dans le même sens, en faisant croire que l'explication vient de capacités

innées des enfants à être rapides ou lents dans l'apprentissage, donc que les objectifs doivent être différenciés. Les recherches montrent que ceux qui sont jugés « rapides » dans l'apprentissage le sont parce qu'ils ont déjà été familiarisés hors de l'école aux apprentissages scolaires, en intensifiant les « écoles » de musique, de danse, etc., en plus de l'aide aux devoirs parentale ou des cours privés. Il n'y a donc pas de « rapidité » individuelle, mais un temps d'entraînement différent à l'apprentissage scolaire. Ce temps d'entraînement doit être dans l'école et non en dehors, pour

enseigner à tous la même chose. Bien au contraire, la réforme ne récupère pas les deux années supprimées par la droite. Elle répartit les 24 heures hebdomadaires des profs autrement et ajoute des heures faites par des contractuels.

Le gouvernement a-t-il eu raison de faire des rythmes une priorité de sa refondation ? Est-ce si indispensable pour la réussite des élèves ?

En collège, les élèves alternent souvent entre des journées surchargées et d'autres presque vides. Il n'y a aucune progressivité du travail tout au long de la semaine. Or, la réforme ne s'en soucie pas. C'est bien la preuve que les rythmes ne sont qu'un prétexte... Prétexte à quoi ? On peut s'interroger : faire finir les professeurs des écoles de plus en plus tôt l'après-midi conduirait-il à ce qu'on leur fasse compléter les services

au collège, tandis que leurs écoliers seraient confiés à des vacataires municipaux ?

Les animateurs ont un vrai métier d'éducation par les loisirs, ne les réduisons pas à des sous-enseignants. Faisons l'école à l'école : cessons la réforme des rythmes et faisons celle de la démocratisation. Il faut du temps pour apprendre, et le même pour tous en classe afin d'apprendre ensemble. Récupérons les deux années de scolarité

que la droite a supprimées. Arrêtons de faire perdre du temps aux profs (projets de financements, réunions administratives...) pour qu'ils le consacrent à la classe, à la formation et à leur réflexion. Il faut enseigner à tous les élèves les savoirs complexes et les formes de raisonnement qui préparent aux études longues : tous peuvent à la fois comprendre et retenir, développer leur esprit critique. Pour cela, il faut de la progressivité et pas de la surenchère permanente sur les exigences. L'école doit se baser sur le modèle de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre les choses scolaires.



Stéphane Bonnéry

est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII

Transformons les programmes et la pédagogie dans une visée de démocratisation : que doivent savoir en commun tous les futurs citoyens ? Redonnons une cohérence globale aux programmes à partir de là plutôt que d'ajouter des disciplines et des objectifs isolés les uns des autres. En leur faisant apprendre « en vrai », ils s'ennuieront moins, fatigueront moins, et leur famille se substituera moins à l'école.

La réforme renforce le rôle des collectifs. Cette territorialisation n'est-elle pas dangereuse ?

Pour être rapide, je dirais qu'il faut un service public du périscolaire, pour encadrer les devoirs, l'application de ce qui a été appris en classe, mais pas pour enseigner ce que l'école n'a pas le temps d'enseigner. Cette réforme-là dénationalise l'éducation nationale, en la transférant aux communes, d'où des inégalités territoriales. Le choix laissé aux maires entre mercredi et samedi matin est une étape pour que d'autres décisions scolaires soient municipales.

Propos recueillis par A. P., E. C. et D. P.



Rythmes scolaires

L'analyse de Claire Leconte

Claire Leconte, professeur émérite de psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie, a vivement critiqué la réforme des rythmes scolaires car elle ne permet pas une réelle refondation de l'école. La rédaction de l'Ecole lui a posé trois questions pour analyser la réforme des rythmes à Paris du point de son vue. Nous ne publions ici que des extraits. Vous pouvez retrouver l'interview dans son intégralité sur notre site <http://75.snuipp.fr/>

Le SNUipp-FSU 75 a lancé une enquête sur les conséquences de la réforme parisienne des rythmes. Les réponses pointent toutes une grande fatigue des élèves que nos collègues expliquent de diverses façons. Nous aimerions avoir votre propre analyse pour expliquer cette fatigue.

Selon moi, ce sont surtout les fractures, les ruptures, les transitions difficiles à gérer qui sont source de fatigue pour les enfants. D'autant que les jours courts de classe sont composés d'une succession de temps provoquant des discontinuités : 3h de classe, 2 h de repas et pause, 1h30 de classe, 1h30 d'activités. Sans compter le temps d'avant la classe et d'après l'activité. L'enfant change donc quatre fois sur sa journée de référent, sans qu'il n'y ait la moindre continuité perceptible.

De plus, pour les journées longues de classe, rien n'a changé par rapport à l'organisation qu'on connaît depuis 1834 ! Alors même qu'on sait qu'on peut organiser 6 heures d'enseignement beaucoup mieux réparties en prenant en considération principalement des différences sensibles entre une matinée de classe et une après-midi de classe. La « clarté mentale » de la matinée, dont Binet disait qu'il fallait en faire bénéficier les écoliers, est une réalité à prendre en compte dans l'organisation des temps scolaires, et je ne peux que regretter que cette « réforme » n'ait pas incité davantage de changements dans l'aménagement de la journée scolaire.

Avoir une longue matinée permet de mener à bien la triple alternance connue pour maintenir la disponibilité des élèves tout en évitant de cumuler de la fatigue : faire s'alterner les séquences avec activités abstraites, rationnelles, avec des séquences mobilisant la motricité et d'autres dans lesquelles les activités proposées permettront

à la créativité de s'exprimer, renforce la motivation des élèves, facteur premier du maintien de l'attention. Une telle alternance rendue possible par l'intégration dans chaque matinée de classe de l'ensemble des matières relevant du programme scolaire dont la musique, les arts plastique, la découverte du monde, l'EPS, la langue vivante, l'informatique, permet aussi de développer les transferts d'apprentissage permettant aux enfants de percevoir une continuité éducative entre les matières souvent considérées comme disjointes : [...] Un allongement des matinées, tenant compte également de ce que les enfants de cet âge sont des matinaux, des lève-tôt, permet de diminuer la durée des après-midi, même sur une journée de 6 heures, en allégeant cognitivement ces après-midi ; on montre alors facilement que ce n'est pas la durée d'une journée qui est importante mais son organisation temporelle et la réflexion menée sur les contenus de chacun des temps.

Interview

Et si l'on veut vraiment permettre que ce changement profite à la réussite éducative de tous les enfants, il est très important de cesser de parler d'activités périscolaires, mais de construire en partenariat, des parcours éducatifs qui ont des objectifs clairement affichés, permettant aux enfants de savoir quelles compétences et capacités nouvelles ils vont acquérir, mais aussi quelles potentialités inconnues d'eux vont pouvoir être mises à jour. Ces parcours seront évidemment encadrés par du personnel qualifié, au-delà du seul Bafa, possible uniquement si ces personnels peuvent bénéficier d'un emploi réel, pas uniquement d'une succession de vacations. La construction partenariale de ces parcours permettra qu'un lien non virtuel soit fait entre les temps scolaires et les temps non



Claire leconte professeur émérite de psychologie de l'éducation, chercheur en chronobiologie et présidente de l'AEPU (Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités)

scolaires, avec une réciprocité de l'« utilisation » des compétences de l'enfant acquises dans chacun de ces temps.

Un tel partenariat, capable de se pérenniser, doit permettre de développer chez chaque enfant l'axe du socle commun non retenu par la France, à savoir celui qui concerne l'apprendre à apprendre.

Là nous serions vraiment en train de réformer l'organisation temporelle de l'école (au-delà de la classe) et son utilisation.

Il faut bien voir qu'un tel partenariat, possible grâce au fait que les parcours éducatifs posséderaient eux aussi des plages de temps propres, pas après de la classe, permettrait de développer la confiance réciproque entre les différents acteurs de l'éducation nécessaire à la sécurité affective de l'enfant : les échanges d'espaces et de matériel se feraient alors de façon contractualisés, les enfants repéreraient alors tout à fait qu'une même salle puisse être à certains moments précis sa classe mais à d'autres moments tout aussi précis, le lieu dans

« Il ne me semble pas inutile de rappeler que le bien-être des enfants, que tout le monde souhaite, est totalement dépendant de la qualité de vie professionnelle de tous les adultes... »



lequel se déroule le parcours dans lequel il a choisi de s'inscrire.

Quant au choix imposé du mercredi, je n'y ai jamais adhéré, je me suis déjà expliqué sur le pourquoi de mes préférences pour le samedi, mais je dois dire que je constate aujourd'hui que ce mercredi coupé en deux, qui va effectivement obliger des enfants à aller au centre de loisirs l'après-midi plutôt que chez leurs grands-parents ou leur assistante maternelle sur la journée, dans des conditions plus compliquées que quand le centre fonctionne à la journée, cela ne me semble pas propre à réduire la fatigue de ces enfants. [...]

Il est très curieux de constater que si l'organisation d'une journée de classe, qui date de 179 ans, n'est pas du tout remise en question, subitement en 2013, on considère qu'on ne peut plus imposer une coupure dans la semaine pour les enfants alors que celle-ci existe depuis autant de temps sans n'avoir jamais vraiment été considérée comme délétère pour l'enfant. Elle fut le jeudi jusqu'en 1972 pour devenir le mer-

credi cette année là.

Et aujourd'hui les enseignants comme les parents qui, finalement regrettent le samedi matin de classe, ne sont pas un nombre infime.

Les chronobiologistes n'ont pas très bonne presse dans les salles des maîtres notamment parce que les théories des pics de vigilance peuvent laisser penser que les enseignants n'adaptent pas leurs exigences aux différents états d'attention de la classe. Mais aussi parce que ces théories mènent à des réformes imposant des pauses méridiennes de 3h30 parfois. Qu'en pensez-vous ?

Extraits de la réponse

L'attention est totalement dépendante de la motivation intrinsèque des élèves, de l'intérêt qu'ils ont pour l'activité qu'ils sont en train de faire et du sens que celle-ci a pour eux.

[...]

C'est une hérésie d'augmenter inconsiderément la pause méridienne et de

ne pas l'organiser pour ce qu'elle doit être : une pause !

[...]

Et il ne me semble pas inutile de rappeler que le bien-être des enfants, que tout le monde souhaite, est totalement dépendant de la qualité de vie professionnelle de tous les adultes qui l'ont en charge au cours de ses journées, que ce soit les enseignants ou les animateurs ou encore les divers professionnels. De plus ce bien-être dépend également de la confiance qu'ont les parents dans le fait de confier leur enfant à ces différents adultes.

Comment combiner temps scolaire et périscolaire sans fatigue excessive, tout en sachant que la majorité des enfants restent dans les mêmes locaux toute la journée ?

Extrait de la réponse

Il me semble important d'organiser tous les temps de façon à ce qu'ils impliquent le moins de stress possible pour l'enfant.

Le matin il est bon d'autonomiser les enfants pour qu'ils rentrent seuls dans leur classe dès leur arrivée, en élémentaire comme en maternelle. Cela leur permet d'avoir un premier contact direct et personnel avec leur enseignant, d'entrer en classe et de s'installer calmement tout en devisant avec les copains déjà présents. Le climat de classe s'en ressent fortement car cela évite les premiers énervements de la journée dans la cour, ainsi que les suivants quand il faut faire rentrer les groupes d'enfants après les avoir réunis par classe.

[...]

Propos recueillis par A. P., E. C. et D. P.



Promotions

CAPD le jeudi 21 novembre

Avec la décision gouvernementale de gel des salaires des fonctionnaires, les promotions sont l'unique moyen pour les enseignants de maintenir et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Pour le SNUipp-FSU, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne les différences de traitement considérables pouvant aller jusqu'à 159 149 € sur l'ensemble de la carrière entre un enseignant passant ses échelons au grand choix

et un autre n'avançant qu'à l'ancienneté. Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, « le grand choix », les autres se contentant d'un rythme moins rapide, au « choix » ou à « l'ancienneté ».

Le SNUipp-FSU milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. Nous exigeons un rythme d'avancement unique pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec

un indice terminal de 783 (échelon le plus élevé de la hors classe). Dans ce cadre, l'avancement se ferait automatiquement grâce à l'ancienneté et non plus en tenant compte de la note d'inspection, arbitraire et inégalitaire.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU Paris

Les promotions, comment ça marche ?

La promotion est le passage à l'échelon supérieur. Pour être promuable, il faut avoir au minimum une ancienneté suffisante dans l'échelon pour gravir le suivant.

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon. Les 30% les mieux classés passeront au grand choix, les 5/7èmes autres au choix, le reste des collègues passeront à l'ancienneté. Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme forcément moins rapide.

Barème en vigueur à Paris

Ancienneté + Note + Correctif éventuel

L'ancienneté (AGS) est arrêtée au 1er jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel pour les instituteurs-trices ; à la date exacte d'effet de l'échelon prévisionnel pour les PE.

Tableau d'avancement des PE en 2012/2013

Passage à l'échelon	Grand choix (30%)		Choix (5/7ème)		Ancienneté
	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent
4	Automatique				1 an
5	2 ans	17,5	2 ans 6 mois	-	2 ans 6 mois
6	2 ans 6 mois	21	3 ans	20	3 ans 6 mois
7	2 ans 6 mois	25	3 ans	24,5	3 ans 6 mois
8	2 ans 6 mois	29	3 ans	28,5	3 ans 6 mois
9	2 ans 6 mois	40,236	4 ans	34	4 ans 6 mois
10	3 ans	48,411	4 ans	41,973	5 ans
11	3 ans	54,545	4 ans 6 mois	50,794	5 ans 6 mois

Tableau d'avancement des instits en 2012

Passage à l'échelon	Choix (30%)		Mi-choix (5/7ème)		Ancienneté
	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent	Barème du dernier promu	Temps nécessaire dans l'échelon précédent
7	1 an 3 mois	-	1 an 6 mois	23,342	2 ans 6 mois
8	2 ans 6 mois	25,5	3 ans 6 mois	32,731	4 ans 6 mois
9	2 ans 6 mois	30,5	3 ans 6 mois	32,702	4 ans 6 mois
10	2 ans 6 mois	35,245	4 ans	37,656	4 ans 6 mois
11	3 ans	41,386	4 ans	40,989	4 ans 6 mois

Fiche de contrôle en ligne

WWW

Fiche de contrôle à remplir en ligne avant le 18 novembre pour permettre au SNUipp-FSU de vérifier le bon déroulement des opérations et de vous informer des résultats dès la fin de la Capd : <http://75.snuipp.fr/dossiers/retraite.html>

CAPD

rôle et fonctionnement

La CAPD, commission administrative paritaire départementale est une instance de concertation composée de 10 délégués du personnel élus et de 10 représentants de l'administration. A Paris, ce sont 4 élus pour le SNUipp-FSU, 2 pour le Snudi-FO, 2 pour Sud Education et 2 pour le SE-Unsa. La CAPD n'est que consultative et n'émet qu'un avis mais elle joue un rôle important en matière de transparence, de contrôle, d'information, de caisse de résonance des revendications des personnels et permet d'obtenir des avancées pour la profession.

Elle se réunit tout au long de l'année pour examiner des décisions individuelles relatives à la carrière (promotions, mouvement, stages, liste d'aptitude à la direction d'école ...) et plus exceptionnellement pour des questions disciplinaires.

Elle est également consultée chaque début d'année pour l'élaboration des règles et barèmes départementaux.

Cette CAPD est aussi l'occasion pour les délégués du personnel de questionner l'administration sur un problème précis rencontré par un collègue, une école ou un dysfonctionnement.

À l'issue de chaque CAPD, le SNUipp-FSU ; majoritairement représenté, publie un compte rendu de séance consultable sur le site internet du SNUipp-FSU 75. De même les élus du SNUipp-FSU qui siègent en CAPD répondent à tous les enseignants sur les résultats des opérations administratives les concernant.

Permanences "Permutés" du SNUipp-FSU Paris

Permanences spéciales mardi 12 novembre de 16h à 19h et mercredi 13 novembre de 12h à 16h.

En cas d'impossibilité à se rendre à ces horaires, il est possible de demander un rendez-vous.

Calendrier indicatif des opérations administratives

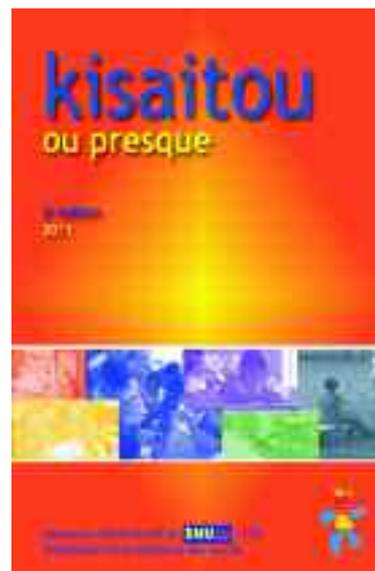
Capd stages ASH initiative nationale et premier examen des stages de formation continue	12 septembre 2013
Capd promotions et stages de formation continue Une fiche de contrôle syndical est accessible sur le site du SNUipp Paris.	17 octobre 2013
Permutations nationales	
dépôt du dossier	novembre 2013
Capd 800 points et contrôle des barèmes	février 2014
Résultats	28 novembre 2014
Aptitude à la direction d'école	
Entretien	novembre 2013
Capd direction d'école	2 décembre 2014
Candidatures stages CAPA-SH	décembre 2013-janvier 2014
Capd CAPA-SH	février 2014
Capd hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés	mars 2014
Mouvement des personnels	mars à juin 2014

Kisaitou

indispensable pour tout savoir

Le SNUipp-FSU Paris vous propose un outil indispensable pour connaître et comprendre le fonctionnement du système éducatif. Il retrace les éléments les plus marquants qui régissent la vie des enseignants à savoir, promotions, changement de département, traitement, congés, mouvement départemental...

Vous pouvez vous procurer le Kisaitou à la section parisienne du SNUipp-FSU ou en nous retournant chèque de 32 euros si vous êtes adhérent-es ou 25 si vous l'êtes avec vos coordonnées.



Réunion d'info syndicale Partir à la retraite en 2014

Mardi 26 novembre 16h
Bourse du travail
3 rue du château d'eau
M° République

« Roms » Stop aux amalgames !

Une interview d'Evangeline Masson-Diez

Face aux propos inacceptables tenus sur les « Roms » notamment par le Ministre de l'Intérieur, le SNUipp-FSU tient à remettre les points sur les i sur la situation de ces personnes, notamment sur la scolarisation des enfants « Roms ». Le SNUipp-FSU a donc interviewé Evangeline Masson-Diez, animatrice secours Catholique de Paris en charge du Groupe Roms et auteure de « Micha Elena et les autres », éditions Lacurne.

Le terme ROM est employé de manière générique. Pourtant ils représentent des populations très diverses ? Qui sont ils en réalité ? Que représente leur groupe en France ?

Effectivement « Roms » veut aujourd'hui tout et rien dire. Il ne signifie pas la même chose pour les Français, les Roumains, ceux qui se déclarent Roms, mais aussi pour l'Europe, les politiques, les sociologues ou les anthropologues ou encore les historiens. Dans le langage politique et journalistique actuel les Roms sont ceux qui vivent en bidonvilles souvent roumains parfois bulgares. Il y aurait aujourd'hui 20 000 personnes dont au moins 50% d'enfants. Pour nous il s'agit simplement de familles migrantes européennes très pauvres vivant en bidonville. A Paris, on estime qu'ils y a entre 500 et 800 personnes souvent en familles en bidonvilles et sur les trottoirs.

Après les déclarations de M. Valls et les expulsions des squats et bidonvilles, quel est l'état des lieux des Roms "parisiens" ?

Pas grand-chose n'a changé malheureusement, et ce malgré les déclarations. Les familles restent dans une grande précarité avec un accès limité aux besoins primaires, à l'école, aux soins, à leurs droits... Nous trouvons toujours beaucoup de familles dans les interstices aux portes de la capitale et peu de squats. En plus des bidonvilles très proches de ceux qui existent en banlieue, nous avons des installations plus préoccupantes : les familles à même le trottoir. Depuis 2 ans, il y en a de plus en plus dans des quartiers visibles (Bastille, République...). Ces dernières sont de plus en plus précaires, de plus en plus abîmées

par l'errance répétée. Nous remarquons un impact direct des expulsions et des prises en charge d'hébergement de courtes durées : les familles viennent à Paris entre deux, pour se reposer, se sentir à l'abri dans la foule et la visibilité. Entre une prise en charge hôtelière ou une expulsion certaines familles sont amenées à passer 1 journée, 1 semaine ou plusieurs mois à Paris par épuisement.

Un an après les circulaires Taubira sur la scolarisation des enfants Roms, y-a-t-il eu une évolution sur cette problématique ?

Pas réellement malheureusement. Certaines familles sont dans une réelle demande de scolarisation et vivent dans une certaine stabilité et dans ce cas, tout se passe bien pour elles malgré les difficultés matérielles. Pour la majorité des familles de Paris intramuros l'école est inaccessible. On observe quelques refus d'inscription en maternelle mais on obtient toujours gain de cause. Par contre, vu l'instabilité des familles (expulsion, prise en charge hôtelière de très courte durée, intimidation qui pousse au déplacement), peu d'enfants des environs de la Place de La Bastille et de République vont à l'école. Parfois nous rencontrons des enfants qui n'ont pas été scolarisés depuis des mois et qui sont dans l'incapacité de se projeter dans une fidélité à l'école car ils ne savent pas où ils seront dix jours plus tard. On tombe aussi parfois sur des supers profs et des directeurs très humains, qui viennent rencontrer les familles sur les bidonvilles... Cela aide énormément les familles à s'accrocher et aux équipes éducatives de mieux comprendre les difficultés et les accompagnent avec beaucoup plus de tolérance et d'attention.



A la fin de l'année normalement les mesures transitoires vont prendre fin. Les Roms roumains ou bulgares vont devenir des européens comme les autres, cela va-t-il réellement changer leur situation ?

Je pense que certaines familles vont profiter de l'allègement des procédures pour accéder à l'emploi et par conséquent auront, pour certaines accès au parc privé en terme de logement. D'autres pourront faire plus facilement des petits jobs et se débrouilleront pour améliorer leurs conditions. Par contre, je crains que cela n'ait aucune incidence sur les actes de discrimination et sur le rejet populaire ambiant. Tous les Roms ne vont pas se faire embaucher du jour au lendemain...

Enfin, la crise du logement et de l'hébergement étant ce qu'elle est, les bidonvilles vont rester encore à nos portes pour quelques temps...

Propos recueillis par Brigitte Cerf

Pour aller plus loin

<http://www.snuipp.fr/Des-outils-pour-la-scolarisation>



RESF il est temps de penser l'immigration autrement !

2005

-2013
mêmes
lares, même

politique... même honte ! Octobre 2013 une expulsion de lycéen parisien (une première depuis 2006) met le feu aux lycées. Dans le même temps, une collégienne est arrêtée dans son bus lors d'une sortie scolaire pour rejoindre ses parents sur le tarmac. Face à l'emballement médiatique et à la saine colère des jeunes, une circulaire Valls est rédigée dans l'urgence pour rappeler qu'il ne faut pas arrêter les élèves dans et aux abords de l'école.

La nouvelle circulaire édicte qu'il ne faut pas arrêter les sans-papiers aux abords de l'école... Quelle avancée ! Quel « changement » !.. déjà en 2005 une circulaire d'un certain N Sarkozy, alors ministre de l'inté-

rieur, demandait aux préfets : « ..., il convient pour des raisons évidentes d'éviter que cela conduise à des démarches dans l'enceinte scolaire ou dans ses abords. Je vous demande, en tout état de cause, de conduire ce type d'opérations particulièrement délicates avec humanité et discernement. Vous veillerez en outre à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont l'enfant est scolarisé depuis plusieurs mois. »...aujourd'hui avec ce nouveau texte, la protection s'étend au temps périscolaire mais rien n'interdit d'interrompre la scolarité à tout moment de l'année ou du cycle d'étude. La nouvelle circulaire est, dans l'esprit, inférieure au texte de 2005 qui permettait aux jeunes de finir au moins leur année scolaire.

Alors oui ! Nous militants, enseignants, citoyens sommes en colère et tous ensemble nous continuerons à manifester pour obtenir que la loi change !

D'ores et déjà, la FSU s'est adressée au Premier Ministre pour demander une modification profonde de la politique d'immigration et soutient les manifestations lycéenne.

Brigitte Cerf

Marine Le Pen la fausse amie des enseignants

Le FN a lancé le Collectif Racine le 12 octobre. Il rassemble une petite centaine d'enseignants issus du front national et défend des valeurs contraires à celles que nous portons et au nom desquelles nous agissons au quotidien : l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, la tolérance, la solidarité. Nous revenons sur la progression du parti frontiste pour éclairer ses intentions en matière éducative.

Tel père telle fille

Depuis plus de trente ans, la progression électorale du FN repose sur la haine de l'autre comme réponse à la crise sociale. Pour ce parti d'extrême droite, le chômage, l'insécurité sont le fait des immigrés. Avec Marine Le Pen, seule la forme change mais le fond reste identique afin de rendre respectable le FN, lier des alliances et arriver au pouvoir.

La grande victoire du FN est d'avoir imposé ses thèmes dans le débat politique. Premier responsable, N Sarkozy qui a largement instrumentalisé l'immigration et l'insécurité pour être élu en 2007, politique sécuritaire sur laquelle surfe aujourd'hui le ministre de l'intérieur.

Le FN : le pire ennemi de l'école

Traditionnellement, les idées du FN ont du mal à pénétrer le milieu enseignant. Cependant il tente de les diffuser au travers

du collectif « Racine » qui prône un retour à une conception passéiste de l'enseignement (rétablissement de "la méthode syllabique", de la "discipline", suppression du collège unique, de la méritocratie...). Cette argumentation développe des réponses autoritaires aux supposés problèmes que poseraient l'immigration, elle propose de former des sujets obéissant et non des citoyens réfléchissant. Le FN dévoile une vision de la société dans laquelle les hiérarchies sont naturelles et justifient les inégalités sociales. La bête immonde plonge ses racines dans le terreau de la crise sociale. Son discours pourrait trouver un écho chez certains enseignants de plus en plus paupérisés, se sentant méprisés et déconsidérés.

C'est pourquoi combattre le FN c'est aussi combattre les politiques austéritaires qui aggravent le chômage et la précarité. C'est augmenter les salaires. C'est encore se bat-

tre pour reconstruire les services publics qui ont déserté certains territoires laissés à l'abandon.

Pour le SNUipp-FSU, ces conceptions de l'enseignement sont rétrogrades et diamétralement opposées à une éducation de qualité, tolérante, émancipatrice et favorisant la réussite de toutes et tous sans discrimination. C'est pourquoi la FSU et ses syndicats se sont engagés et œuvre à l'intérieur de Visa (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes) pour informer, former et échanger sur ces questions. Un colloque intersyndical (FSU, CGT, Solidaires) est prévu fin janvier.

Brigitte Cerf et Denis Parès

www.visa-isa.org



CARTE AVANCE SANTÉ

AU CME, C'EST MA BANQUE QUI AVANCE MES FRAIS DE SANTÉ.



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire*. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE – TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES – MELUN – PARIS QUARTIER LATIN
PARIS HAUSSMANN – PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

* Avec la carte CB Avance Santé dans la limite de 30 jours. Ces contrats des Assurances du Crédit Mutuel sont gérés par ACM IARD - SA au capital de 166 819 520 €, RCS 352 406 748. Siège social : 34, rue du Wacken – 67000 Strasbourg, entreprise régie par le code des assurances.

* 0,12 € TTC/mn

Se syndiquer

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Décembre Janvier Mars Mai Juillet
 Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416



SE SYNDIQUER

dès maintenant

Le SNUipp-FSU Paris

ça sert à tout ça

